

PLAN D'ACTION POUR LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Une voie responsable vers l'égalité
des chances!

RAPPORT D'AVANCEMENT N° 2 Juillet 2023



Premier's Council on Disabilities
Conseil du premier ministre pour les
personnes handicapées

Table des matières

Section	N° de page
<i>Message du président du CPMPH</i>	1
<i>Contexte</i>	3
<i>Statistiques</i>	5
<i>Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies</i> <ul style="list-style-type: none"><i>• Journée internationale des personnes handicapées</i>	6
<i>Historique et rôle du CPMPH</i>	8
<i>Résumé des objectifs généraux</i>	10
<i>Recommandations et points sur la situation</i>	11
<i>Conclusion et prochaines étapes</i>	37
<i>Annexe A : Objectifs, valeurs et principes</i>	38
<i>Annexe B : Résumé – État des recommandations</i>	43

Plan d'action pour les personnes ayant un handicap
Une voie responsable vers l'égalité des chances!
Rapport d'avancement n° 2
Le 10 juillet 2023

Publié par :
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Imprimé au Nouveau-Brunswick
ISBN : 978-1-4605-3384-0 Version imprimée (bilingue)
ISBN : 978-1-4605-3385-7 PDF : (anglais)
ISBN : 978-1-4605-3386-4 PDF (français)



Le 10 juillet 2023

Monsieur le Premier Ministre,

En tant que président du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH), je suis heureux de vous présenter ce deuxième rapport d'avancement officiel relatif au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap : Une voie responsable vers l'égalité des chances! (PAPH) (juillet 2020).

Les personnes vivant avec une incapacité, un groupe déjà vulnérable, ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19. Les obstacles auxquels sont confrontées, au quotidien, les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick ont été multipliés et amplifiés. Alors que la pandémie s'achève, il est impératif que ces problèmes soient résolus. Nous devons rendre le monde post-pandémie plus accessible et inclusif en améliorant le soutien que nous offrons aux personnes vivant avec un handicap.

Le présent rapport d'étape comprend des mises à jour sur la situation pour les 43 recommandations et mesures qui, conjointement, visent à éliminer les obstacles, tout en améliorant les services et le soutien offerts aux personnes handicapées, dans des secteurs clés, partout au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil est encouragé par le travail du Comité spécial sur l'accessibilité et par les progrès réalisés vers la promulgation d'une législation provinciale complète sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick, une recommandation clé énoncée dans le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.

Le CPMPH continuera d'assurer le suivi du PAPH et de présenter au gouvernement, au public et à tous les intervenants un rapport annuel sur les nombreuses mesures prises en vue de sa mise en œuvre. Le Conseil continuera aussi à repérer tout obstacle qui empêche les personnes handicapées de mener une vie satisfaisante et bien remplie dans leur collectivité.

Le CPMPH s'est engagé à travailler avec les personnes handicapées, leurs familles, les organisations qui les représentent, les ministères, ainsi que d'autres parties, pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans notre province. En travaillant ensemble, nous pouvons créer une société inclusive pour tous!

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Patrick Losier

Président du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Téléphone : 1-800-442-4412

Courriel : pcd-cpmph@gnb.ca

www.pcd-cpmph.ca

Contexte

Le CPMPH est l'organisme de consultation du gouvernement du Nouveau-Brunswick responsable de la consultation et de la mobilisation des intervenants, de la recherche et de l'étude, ainsi que de la mise en commun de l'information, sur les questions liées aux obstacles que rencontrent les personnes handicapées. La mission du CPMPH repose sur l'énoncé suivant « Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées ». Nous nous efforçons d'assurer un leadership dynamique, afin d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

Le CPMPH aide à coordonner l'approche du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) en ce qui concerne les questions touchant les personnes handicapées. Il le fait en collaboration avec les autres ministères et les principaux intervenants. Les partenariats du CPMPH au sein du gouvernement et avec le secteur à but non lucratif sont des facteurs importants, car tous travaillent de concert pour améliorer le soutien et les résultats pour les personnes handicapées et leur famille, au Nouveau-Brunswick.

Au sens de la *Loi créant le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées*, « personne handicapée » désigne une personne qui présente une incapacité physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa participation pleine et effective à la société, sur la base de l'égalité avec les autres.

Pour prendre en considération la gamme la plus large possible d'occasions de croissance au Nouveau-Brunswick, le CPMPH a organisé une série d'activités de mobilisation et de réunions, avec les intervenants, dans toute la province, du début de février 2019 à mars 2020, en vue d'élaborer une nouvelle stratégie provinciale relative au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap (PAPH) au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation pour les personnes handicapées, le CPMPH a également organisé un sommet à l'intention des principaux intervenants du secteur touchant les personnes handicapées, un sondage provincial, plusieurs réunions publiques, dans la province, ainsi que des réunions individuelles avec les intervenants intéressés et les principales parties prenantes, en vue de cerner les obstacles auxquels

doivent faire face les personnes handicapées et de lancer des idées au sujet des moyens de les faire tomber.

Le PAPH consiste en une stratégie pluriannuelle qui inclut des recommandations concernant les intervenants clés auprès des personnes handicapées, portant sur l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, le soutien à ces personnes, l'accessibilité, le transport, ainsi que les loisirs et le mieux-être.

Le PAPH comprend des mesures recommandées pour donner suite aux questions qui sont ressorties du processus de consultation et de mobilisation du CPMPH.

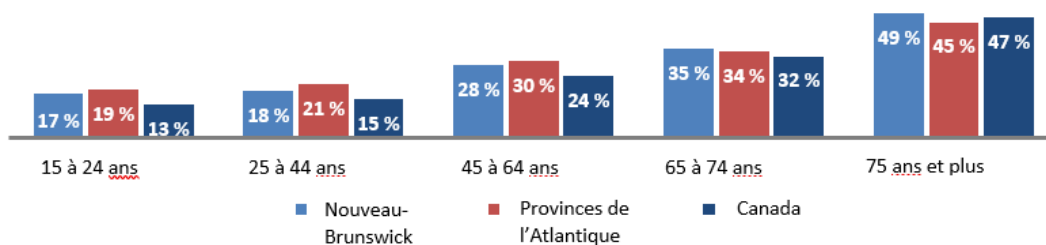
Pour que les personnes handicapées atteignent leur plein potentiel, nous devons nous assurer qu'elles bénéficient du même accès que tous les autres citoyens.

Nous souhaitons profiter de l'occasion pour remercier les nombreux intervenants communautaires qui ont fourni nombre de rétroactions durant la période ayant conduit à la publication du présent document. Pour surveiller les mesures en place à l'égard de toutes ces recommandations et pour rendre compte du processus de mise en œuvre, le CPMPH s'est engagé à travailler avec les personnes handicapées, leur famille, les organismes leur offrant des services, les ministères et d'autres organismes communautaires.

Statistiques clés sur les incapacités au Nouveau-Brunswick et au CANADA : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017

En 2017, environ 161 590 personnes au Nouveau-Brunswick, âgées de 15 ans et plus, avaient une ou plusieurs incapacités. Cette proportion représente 26,7 % de la population de la province, âgée de 15 ans et plus, soit le deuxième pourcentage le plus important parmi les provinces et les territoires, bien au-dessus de la moyenne nationale de 22,3 %. Le nombre élevé de personnes ayant une incapacité au Nouveau-Brunswick reflétait en partie la population relativement âgée de la province. Cependant, même après un ajustement en fonction de l'âge, le Nouveau-Brunswick continue de caracoler en tête, lorsqu'il est question de prévalence des incapacités.

Prévalence des incapacités selon le groupe d'âge, 2017



Au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du pays, la prévalence des incapacités était plus importante chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance, relevée dans la plupart des grandes catégories d'âge, était toutefois la plus prononcée chez les jeunes.

Les immigrants et les personnes membres d'un groupe de minorité visible étaient moins susceptibles d'avoir une incapacité que les non-immigrants ou les personnes qui n'étaient pas membres d'un groupe de minorité visible. Au Nouveau-Brunswick, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, 22,1 % des immigrants et 12,6 % des personnes membres d'un groupe de minorité visible avaient une ou plusieurs incapacités, contre 27,1 % des personnes n'étant ni immigrantes ni membres d'un groupe de minorité visible. À l'échelle nationale, 19,2 % des immigrants et 15,0 % des personnes membres d'un groupe de minorité visible avaient une ou plusieurs incapacités¹.

¹ Toutes les données ayant trait aux immigrants, aux groupes de minorité visible, à l'éducation et au revenu, dans le présent document, ont été consultées par la voie du [Community Data Program](#).

En 2017, 44,7 % des personnes handicapées, âgées de 15 ans et plus, avaient suivi certaines études postsecondaires, contre 52,1 % des personnes non handicapées.

Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

« La présente convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. »

Article premier de la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*

Avec l'adoption de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (CDPH) des Nations Unies, le mouvement mondial des personnes handicapées a réalisé une très importante avancée. La CDPH est le résultat de décennies de travail de la part de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de changer les attitudes et les approches envers le handicap, afin de garantir la pleine égalité et la participation des personnes handicapées dans la société.

La CDPH a été ratifiée au Canada en mars 2010, avec le consentement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elle encourage le gouvernement à se montrer proactif et déclare :

Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants.

– *Paragraphe 7 (1)*

Dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente Convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées, les États Parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.

– *Paragraphe 4(3)*

Journée internationale des personnes handicapées 2022

Des solutions transformatrices pour un développement inclusif : le rôle de l'innovation pour un monde accessible et équitable

C'est le 3 décembre qu'est observée, chaque année, la Journée internationale des personnes handicapées. Cette journée vise à promouvoir la compréhension des questions liées aux handicaps, ainsi que des droits des personnes handicapées, et à mettre en évidence les gains pouvant être tirés d'une pleine intégration de ces personnes dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle des collectivités dans lesquelles nous vivons tous.

Chaque année, partout dans le monde, on prévoit et on organise des célébrations, afin de mettre en valeur les contributions faites par des personnes handicapées, en tant qu'agents de changement et de développement dans les collectivités où elles vivent.

La promotion de la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales par ces personnes ainsi que celle de leur pleine participation renforceront leur sentiment d'appartenance et feront notablement progresser le développement humain, social et économique de leurs sociétés et l'élimination de la pauvreté.

Préambule (m)

Historique du CPMPH

CPMPH

Historique

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que l'année 1981 serait l'Année internationale des personnes handicapées, favorisant ainsi la mise en œuvre d'efforts notables en la matière au Nouveau-Brunswick.

Lors d'une conférence provinciale qui s'est tenue à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes au service des personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été décidé de former un organisme permanent, afin de maintenir l'élan et l'enthousiasme engendrés par l'Année internationale des personnes handicapées.

Une résolution, adoptée à l'unanimité par les participants à la conférence, a mené à la rédaction et à l'adoption d'une loi créant le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, en 1982. Le CPMPH est un organisme dont la mission consiste à mener des consultations et des études et à partager des données, qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial et le conseiller sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées.

Le CPMPH encourage et surveille la conformité du gouvernement à la CDPH.

En partenariat avec le secteur public et le secteur sans but lucratif, le CPMPH continue de faire avancer le dossier des personnes handicapées et de leur famille au Nouveau-Brunswick.

Structure

Le CPMPH se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le CPMPH compte quatre employés à temps plein qui assurent le fonctionnement des services, pour la province, dans les deux langues officielles.

Vision

Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées

Mission

Nous assurons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par un handicap au Nouveau-Brunswick. Nous réalisons cela en:

- Étant une voix forte et un excellent modèle pour la pleine participation de la communauté
 - Effectuant des recherches et des conseils au premier ministre et au gouvernement
- Éduquant et en augmentant la sensibilisation du public et le profil des droits, des capacités et des valeurs individuels
 - Établissant des partenariats et des réseaux stratégiques.
- Faciliter le soutien aux personnes, aux familles, aux aidants, aux professionnels, et aux collectivités.

Proposition de valeur unique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un conseiller non partisan du premier ministre et du gouvernement, qui travaille à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick.

Informations et ressources

Le CPMPH publie un certain nombre de documents dont :

- un répertoire des services offerts aux personnes handicapées au Nouveau-Brunswick;
- un répertoire des services de transport, incluant le programme d'adaptation de véhicules pour les personnes handicapées;
- un répertoire des services d'orientation professionnelle et de placement, ainsi que des possibilités de formation professionnelle, pour les personnes handicapées;
- un répertoire des aides financières aux personnes handicapées;
- un répertoire sur le logement et les accès sans obstacle pour les personnes handicapées;
- un répertoire des aides financières médicales aux personnes handicapées;
- un répertoire des financements des sports et des loisirs pour les personnes handicapées.

Rôle du CPMPH par rapport au PAPH

- Le CPMPH agit sur les recommandations du PAPH, dont il est le maître d'œuvre.
- Le CPMPH préside le comité interministériel pour le PAPH.
- Le CPMPH collabore très étroitement avec les ministères, les groupes communautaires et les personnes handicapées de la province sur les recommandations du PAPH et dans le cadre des mesures prises par ce dernier; il demande et recueille des points de la situation auprès des ministères responsables de la préparation des rapports d'étape annuels.

Résumé des objectifs généraux

Les objectifs généraux du PAPH consistent notamment :

- à s'assurer que les personnes ayant différents types de handicap ont un accès équitable aux services nécessaires;
- à promouvoir la sensibilisation aux droits fondamentaux de la personne pour les personnes handicapées, et à les faire respecter, rapidement et avec efficacité;
- à veiller à ce que les fournisseurs de services soient tenus responsables de l'assurance de la qualité et de la prestation équitable de tous les programmes et services destinés aux personnes handicapées.

Le PAPH énonce 43 recommandations de mesures que pourrait adopter le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les recommandations sont regroupées en onze catégories de mesures précises, à savoir :

- | | |
|---|--------------------------------|
| ○ Citoyenneté à part entière | ○ Santé mentale |
| ○ Accessibilité et absence d'obstacles | ○ Logement |
| ○ Pauvreté | ○ Loisirs et mieux-être |
| ○ Soutien aux personnes handicapées | ○ Emploi |
| ○ Éducation | ○ Transport |
| | ○ Autres |

Dernières informations et situation des recommandations

Citoyenneté à part entière

Objectif :

- **Faire en sorte que toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick soient des lieux inclusifs pour les personnes handicapées.**
- **Sensibiliser le grand public à la vision et aux principes de la citoyenneté à part entière pour toutes les personnes et lui faire comprendre le potentiel et les capacités des citoyens et des citoyennes ayant un handicap.**
- **Faire participer les consommateurs à tous les aspects de la planification et de la prestation des services et des installations publics.**

Recommandation 1

Le GNB créera un comité spécial interministériel, d'ici novembre 2020, avec pour mandat de travailler ensemble pour partager des renseignements et des mesures liés à l'examen et à la mise en œuvre du PAPH. Chaque ministère ou organisme gouvernemental devra nommer un cadre supérieur, pour un mandat de 18 mois au sein du comité, qui devrait se réunir tous les trimestres. Les parties prenantes externes pourraient, au besoin, être invitées à assister aux réunions, pour participer aux discussions portant sur la mise en œuvre du PAPH, ainsi que pour fournir des renseignements, le cas échéant.

Réponse des ministères du GNB :

- Le Comité interministériel sur le PAPH, dirigé par le CPMPH, a été formé en novembre 2020.
- Des réunions ont lieu tous les trimestres, en vue de fournir des conseils et de superviser les réponses et les mesures du GNB par rapport au PAPH.

Recommandation 2

Le GNB adoptera, d'ici 2021, un « prisme stratégique du handicap » constituant un outil sur lequel il pourra s'appuyer dans le cadre de l'élaboration ou de l'examen de ses programmes et de ses politiques.

Réponse des ministères du GNB :

Le gouvernement continue d'utiliser l'outil de dépistage ACS+ qui tient compte des populations touchées par un handicap lorsqu'il propose une politique, un programme ou des initiatives. De plus, la formation sur l'ACS+ utilisera des références spécifiques et des études de cas pour illustrer davantage les impacts potentiels sur la communauté des personnes handicapées.

Recommandation 3

D'ici 2022, le GNB déterminera et adoptera un ensemble complet de valeurs de référence et d'indicateurs permettant de mesurer les résultats pour les personnes handicapées et d'éclairer la prise de décisions.

Réponse des ministères du GNB :

L'élaboration d'indicateurs fait partie du remaniement des services de soutien aux personnes handicapées (SSPH). Les travaux de remaniement sont en cours, et de plus amples renseignements relatifs à la collecte de données seront communiqués au cours du prochain exercice financier.

Accessibilité et absence d'obstacles

Objectifs :

- **Améliorer les dispositions obligatoires de la loi et des règlements pour le *Code provincial du bâtiment*, afin que celui-ci exige la conformité à des normes minimales de conception universelle, dans l'ensemble des installations et des édifices publics.**
- **Accroître la sensibilisation à la démographie, afin d'assurer un soutien accru pour les analyses de cas, qui justifient les dépenses liées aux rénovations ou aux nouvelles constructions, visant à résoudre les problèmes d'accès universel.**

Recommandation 4

Une loi sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick devra être en vigueur d'ici la fin de 2021.

Réponse des ministères du GNB :

Le rapport provisoire du comité spécial a été publié et, conformément aux recommandations formulées, le gouvernement travaille sur un cadre législatif de consultation et un projet de loi suivra.

Pauvreté

Objectifs :

- **Réduire le niveau général de pauvreté chez les personnes et les familles touchées par un handicap.**
- **Créer un nouveau programme de revenus pour les personnes handicapées.**
- **S'assurer que les personnes handicapées ont un revenu suffisant pour faire face à leurs besoins de base et qu'elles disposent d'un niveau de vie raisonnable au sein de la collectivité.**

Recommandation 5

Le ministère du Développement social retirera, d'ici 2022, les personnes handicapées des catégories et des politiques habituelles en ce qui concerne l'aide sociale et créera un programme entièrement séparé de prestations pour les personnes handicapées.

Réponse des ministères du GNB :

Ces travaux se déroulent dans le cadre du remaniement des SSPH.

Soutien aux personnes handicapées

Objectifs :

- **Améliorer l'accès aux mesures de soutien pour les personnes handicapées.**

- **Voir à ce que les consommateurs et les consommatrices participent activement à l'élaboration et à la prestation des programmes de soutien aux personnes handicapées.**
- **Veiller à ce que le type d'invalidité, l'âge, le revenu personnel ou le revenu du ménage, ou le lieu d'habitation ne constituent pas des obstacles à l'obtention des services de soutien dont les personnes handicapées ont besoin.**
- **Veiller à ce que les mesures de soutien et les services soient basés sur les besoins de la personne et non pas uniquement sur un diagnostic.**

Recommandation 6

Le GNB élaborera, d'ici 2023, une stratégie pour mieux évaluer, recommander, recycler et financer les technologies d'assistance.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur anglophone :

- Un nouveau processus a été élaboré et déployé dans les districts scolaires anglophones, à partir de l'automne 2019. (Fait)
- Le MEDPE fournit un financement aux districts scolaires, deux fois par an; le processus de détermination et de fourniture de la technologie d'assistance appropriée se faisant dans les écoles et les districts scolaires. (en cours)
- Un montant de 500 000 \$ en fonds supplémentaires a été versé aux districts scolaires anglophones en décembre pour leur permettre de renouveler la technologie d'assistance.

MEDPE – Secteur francophone :

- Depuis plusieurs années, le MEDPE offre un financement aux districts scolaires francophones, qui déterminent ensuite les besoins en matière de technologie d'assistance dans leurs écoles et y répondent. (en cours)

EPFT

- Le programme des Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF) est actuellement à l'étude. EPFT examine des modèles différents de prestation de services et des programmes améliorés en partenariat avec la coopérative avenueNB.

Recommandation 7

Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici la fin de 2022, une stratégie provinciale pour attirer et conserver des travailleurs des services de soutien à domicile prévoyant une rémunération procurant un niveau de vie adéquat.

Réponse des ministères du GNB :

- Au cours des deux dernières années, le ministère du Développement social a régulièrement collaboré avec des travailleurs de soutien à la famille, avec, à la clé, certaines augmentations de salaire.
- En 2021, Éducation postsecondaire, Formation et Travail a fait deux annonces concernant la formation et l'accréditation dans les professions de préposé aux services de soutien à la personne et de conseiller en intégration communautaire. Depuis le 1^{er} juillet 2021, les candidatures à l'accréditation sont acceptées pour les deux professions, les frais ayant été supprimés pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1^{er} août, le coût de la formation est subventionné pour les deux professions.

Recommandation 8

Le ministère du Développement social mettra à jour d'ici 2023, la liste des équipements pour y inclure les articles suivants, dans le cadre du programme des services de santé :

- a) Équipement pour la perte de vision;
- b) Technologie d'assistance et équipement de communication;
- c) Équipement pour la perte d'audition et implants cochléaires.

Réponse des ministères du GNB :

Des appareils fonctionnels sont souvent fournis par des organismes ou des intervenants tels que la Société Neil Squire, qui administre des programmes pour répondre aux besoins en matière de technologie d'assistance liés à l'emploi, à l'éducation et à la vie en communauté. Un financement opérationnel de base est versé à la Société Neil Squire par l'intermédiaire du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick. Parmi les autres organismes qui fournissent un soutien aux personnes handicapées, notons Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick, Réadaptation en déficience visuelle (RDV) et Capacité Nouveau-Brunswick.

Recommandation 9

Tous les traitements pharmacologiques approuvés par Santé Canada figureront, d'ici avril 2021, parmi les traitements de première ligne du formulaire provincial des Régimes de médicaments du Nouveau-Brunswick pour les personnes vivant avec une incapacité due à une maladie comme la dystrophie musculaire ou la sclérose en plaques. Dans ces cas, une intervention précoce ralentit la progression de la maladie et réduit le handicap.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 10

Le GNB élaborera, d'ici 2025, un plan visant une sensibilisation accrue à la nécessité de disposer d'un accès à des interprètes, notamment au sein des secteurs des soins de santé et de la justice, dans le contexte desquels la clientèle sourde pourrait avoir besoin d'accéder à un service essentiel.

Réponse des ministères du GNB :

- Développement social gère actuellement un contrat de service d'interprétation avec Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick (SSMNB).
- SSMNB coordonne et administre la planification de la prestation de services d'interprétation en langage visuel aux personnes sourdes et malentendantes au Nouveau-Brunswick.
- Des services d'interprétation peuvent être planifiés pour les raisons suivantes : rendez-vous médicaux, services destinés aux clients du ministère du Développement social, services juridiques, éducation et services de counseling.
- Le contrat doit être renouvelé le 1^{er} avril 2023.

Recommandation 11

Le GNB élargira le modèle de prestation des services intégrés utilisé pour servir les enfants et les jeunes, et adoptera, d'ici 2022, un modèle similaire, permettant d'assurer un accès aux services et une prestation rapides des services aux adultes ayant un handicap, en particulier aux personnes ayant des besoins plus complexes.

Réponse des ministères du GNB :

L'objectif consiste à améliorer la transition vers les services avec d'autres ministères clés.

Éducation

Objectifs :

- **S'assurer que le système inclusif d'écoles publiques continue d'évoluer, afin que tous les élèves ayant un handicap aient l'appui dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel.**
- **Veiller à ce que toutes les réformes éducatives (politiques et programmes) soient cohérentes avec la CDPH et qu'elles favorisent un modèle d'éducation inclusive dans le cadre duquel les enfants et les jeunes ayant un handicap apprennent dans des environnements d'apprentissage communs avec leurs condisciples de leur âge.**
- **Accroître le nombre d'élèves ayant un handicap qui poursuivent avec succès des études postsecondaires.**
- **S'assurer que le personnel enseignant, ainsi que les autres membres du personnel du système d'éducation, dispose des qualifications et du soutien adéquats, afin que tous les élèves puissent avoir accès à une éducation inclusive.**

Recommandation 12

Le GNB élaborera et adoptera, d'ici 2021, une politique d'inclusion et des programmes appropriés pour le secteur des garderies éducatives, favorisant la pleine inclusion des enfants ayant un handicap dans l'apprentissage précoce et garantissant que les parents ont un accès égal aux garderies partout au Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE

- Initialement, un projet de politique a été élaboré, mais il a été décidé d'ajouter des dispositions réglementaires en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*. (Avril 2023)

MEDPE – Secteur anglophone :

- Un module d'apprentissage professionnel en matière de diversité et d'inclusion est en cours d'élaboration pour appuyer les pratiques d'inclusion conformément aux exigences législatives énoncées dans la *Loi sur les services à la petite enfance*.
- Entre avril 2022 et mars 2023, un total de 939 travailleurs de soutien de l'inclusion, éducateurs et exploitants anglophones ont suivi la **formation *Tools for Inclusion* (Outils pour l'inclusion)** offerte en partenariat avec InclusionNB. (en cours)

MEDPE – Secteur francophone :

- Le MEDPE et les districts scolaires élaborent un cadre d'inclusion et une formation à l'intention des garderies éducatives afin d'orienter les pratiques exemplaires fondées sur la recherche. (en cours)
- Le personnel de soutien de l'inclusion du secteur francophone suit également les webinaires offerts par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, l'objectif étant que 80 % des travailleurs aient terminé cette formation d'ici juin 2023.

Recommandation 13

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance va regarder à développer d'ici le 31 mars 2021, conjointement avec les parties prenantes, des lignes directrices claires exigeant une évaluation psychopédagogique, afin d'accroître l'accessibilité et de permettre aux enfants nécessitant l'évaluation de l'obtenir en moins de six semaines.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le MEDPE donne accès à une bibliothèque d'évaluation numérique au personnel éducatif des écoles et des districts scolaires de la province d'accéder.
- Une approche d'évaluation et d'intervention est en cours d'élaboration; une formation spécialisée a, quant à elle, débuté en septembre 2022 et se terminera en décembre 2023.
- LE MEDPE fait partie d'un comité interministériel qui travaille actuellement sur la Stratégie en matière d'effectifs en psychologie, afin de combler la pénurie de psychologues dans la province.

MEDPE – Secteur francophone :

- Six enseignants-ressources spécialisés suivent actuellement une formation relative au processus d'intervention. Ils termineront leur formation en janvier 2024.
- Ces personnes travailleront avec les équipes stratégiques des écoles afin de les aider à déterminer les besoins en matière d'intervention et à mettre en œuvre le processus d'intervention.

EPFT

- Depuis l'année scolaire 2022-2023, et après consultation auprès du MEDPE, EPFT a étendu les évaluations psychopédagogiques aux élèves de 12^e année qui prévoient suivre des études postsecondaires. Cela allège l'engorgement en juin, lorsque ces élèves deviennent généralement des clients d'EPFT. [Remarque : le projet de loi 35 – *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire* a reçu la sanction royale en juin 2021.]

Recommandation 14

LE MDPE se dotera, d'ici 2023, d'une stratégie d'élaboration de services coordonnés de prévention de la maladie mentale chez les enfants et chez les jeunes, traitant des difficultés en matière de santé mentale qu'éprouvent les enfants et les jeunes.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur anglophone :

- Les districts scolaires reçoivent chaque année un financement pour soutenir la santé mentale et le mieux-être des élèves et des membres du personnel dans les domaines de la prévention du suicide, de l'évaluation des risques de violence et de menaces, des pratiques tenant compte des traumatismes et de la littératie en santé mentale.
- *Youth Check-in* (Vérification auprès des jeunes) est un nouveau sondage administré jusqu'à trois fois par an. Ce court sondage permet au personnel scolaire de mieux connaître l'état des besoins en santé mentale et les services de soutien utilisés par les élèves, tout en mesurant l'engagement et la connexion.
- Le programme d'études sur le bien-être personnel de la 6^e à la 8^e année a été publié au printemps 2022. L'apprentissage professionnel s'est poursuivi au cours de l'année scolaire 2022-2023.

- Le programme d'études sur le bien-être personnel de la 9^e année est en cours de révision et sera publié à l'automne 2023. L'apprentissage professionnel de l'automne 2023 tiendra compte de la mise à jour du cadre de la 3^e à la 5^e année et de la 9^e année.

MEDPE – Secteur francophone :

- Le MEDPE s'est associé à William Morrison & Associates pour fournir dans toutes les écoles francophones de la province des outils et des ressources au personnel scolaire du secteur francophone, ainsi qu'aux familles, notamment par le biais d'une évaluation annuelle du bien-être et de la résilience.
- Le secteur francophone offre aux enseignants une formation continue en premiers soins en santé mentale, ainsi qu'une formation continue au niveau de l'évaluation de la menace et du risque de la violence.
- Les districts scolaires ont intégré 16 personnes offrant du mentorat en gestion du comportement à leurs écoles secondaires et 25 mentors à leurs écoles primaires en septembre 2022. Vingt-cinq autres mentors viendront s'ajouter en avril 2023. Ces personnes suivent une formation de trois ans qui reflète les dernières recherches sur le comportement et l'apport du fonctionnement cérébral sur celui-ci. La formation comporte également un volet d'encadrement.

Recommandation 15

Le MEDPE cherchera à élaborer, d'ici la fin de 2020, en collaboration avec les districts scolaires et les partenaires communautaires, des stratégies et des ressources visant à assurer une compréhension et une mise en œuvre claires et cohérentes de la Politique 322 dans toutes les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le rapport intitulé *Moving Forward from Policy to Practice : Implementing and Supporting Policy 322, Inclusive Education (Aller de l'avant : De la politique à la pratique : Mise en place et soutien de la Politique 322 – Inclusion scolaire)* a été publié au printemps 2022.

MEDPE – Les deux secteurs :

- La Politique 322 – Éducation inclusive fait l’objet de mises à jour dans le cadre d’un cycle d’examen régulier. Des consultations ont eu lieu de décembre 2022 à février 2023.

Recommandation 16

Le GNB élaborera, adoptera et mettra en œuvre, d’ici 2022, une politique provinciale en matière de transition de l’école secondaire pour les jeunes ayant un handicap, pour les secteurs tant anglophone que francophone.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le MEDPE élabore un guide de transition et un outil en ligne connexe visant à appuyer la planification de la transition pour chaque élève de la 6^e à la 12^e année.

MEDPE – Secteur francophone :

- Le secteur francophone a décidé de ne pas rédiger de politique distincte, mais plutôt de renforcer cet aspect lors de la révision de la Politique 322 (en cours).
- En outre, le secteur francophone travaille actuellement en collaboration avec le secteur anglophone pour développer un outil (site Web) destiné à faciliter la planification de la transition et qui sera mis en œuvre dans les écoles au cours de la prochaine année scolaire. Dans un premier temps, les équipes stratégiques des écoles secondaires seront soutenues dans la mise en œuvre de ce processus.

EPFT

- EPFT continue d’appuyer les initiatives du MEDPE concernant l’information sur le marché du travail (IMT) pour les jeunes dans les écoles. Par exemple :
 - La réalité virtuelle a été introduite dans les écoles secondaires francophones et anglophones comme une possibilité d’apprentissage expérientiel permettant aux élèves d’en apprendre davantage sur certaines carrières sans devoir quitter la classe. Les élèves ont accès à plus de 25 modules professionnels qui leur donnent un aperçu de ce qu’ils vivraient « au travail » tout en étant dans un environnement sûr et contrôlé.
 - Le jeu Careerosity/Carrièreosité a été mis à l’essai dans les écoles au cours de l’année scolaire 2022-2023, et l’on prévoit mettre en place ce jeu de cartes

dans chaque école intermédiaire et école secondaire des districts scolaires francophones et anglophones l'automne prochain. Les élèves peuvent en apprendre davantage sur les professions et obtenir de l'information sur le marché du travail au moyen d'une pensée créative et originale et de discussions avec leurs pairs.

- [Remarque : les représentants de la Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle (ACP) rencontreront les représentants du MEDPE le mois prochain pour des discussions préliminaires portant sur un projet pilote intégrant des éléments de la stratégie de l'apprentissage virtuel (SAV) aux études secondaires. L'objectif serait de réduire la liste d'attente relative aux évaluations officielles et de favoriser la détection précoce d'éventuels troubles de l'apprentissage.]

Recommandation 17

Le GNB déterminera et éliminera les obstacles à l'accès aux études postsecondaires, d'ici 2023.

Réponse des ministères du GNB :

- EPFT continue de financer les établissements postsecondaires publics afin d'appuyer l'innovation dans l'élimination des obstacles et de soutenir les élèves membres de groupes sous-représentés, notamment les personnes ayant un handicap.
- En 2022-2023, le gouvernement du Canada a élargi les mesures de soutien pour les personnes handicapées dans le cadre du Programme canadien d'aide financière aux étudiants, ce qui a rendu les étudiants ayant une incapacité persistante ou prolongée admissibles à la fois à la Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité (BEC-I) et à la Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité (BEC-ESI).

Recommandation 18

Le MEDPE examinera, d'ici 2021, la mise en œuvre d'une composante culturelle et linguistique dans le plan de transition d'intervention auprès des jeunes enfants sourds, de la maternelle à la 12^e année.

Réponse des ministères du GNB :

MEDPE – Secteur anglophone :

- Le GNB continue de soutenir les élèves malentendants du secteur anglophone par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA), un organisme de coopération interprovinciale qui offre des services, des programmes et des possibilités de soutien éducatif adaptés à la culture et à la langue.

MEDPE – Secteur francophone :

- Au même titre que tous les élèves fréquentant les écoles francophones de la province, les élèves qui ont une perte auditive de la maternelle à la 12^e année s'inscrivent dans le mouvement du développement de la culture acadienne et de la langue française. C'est dans cette philosophie inclusive que les élèves ayant une perte auditive souscrivent à la même langue et à la même culture que leurs pairs.

Santé mentale

Recommandation 19

Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici décembre 2021, une stratégie visant expressément à améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine (notamment les personnes ayant une incapacité concomitante).

Recommandation 20

Le GNB créera, d'ici 2023, un comité provincial chargé d'élaborer un plan à long terme visant à assurer la fourniture rapide de soutiens et de services en santé mentale, ainsi qu'en matière de traitement des dépendances, aux personnes ayant une maladie mentale. Ce comité se penchera, en outre, sur les problèmes entourant la santé mentale et la loi.

Réponse des ministères du GNB :

- En février 2021, le ministère de la Santé a publié le **Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale – Secteurs d'action prioritaires 2021-2025**, un plan d'action quinquennal qui vise à répondre à la demande croissante en matière de services de traitement des dépendances et de

santé mentale. Le plan comprend de nouvelles cibles et a pour objectif d'accroître l'accès aux services spécialisés partout dans la province.

- La prévalence de problèmes de dépendance et de santé mentale concomitants est élevée. Ce plan quinquennal tient compte de ce fait, et se concentrera en permanence sur l'intégration des services de traitement des dépendances et de santé mentale à l'échelle de la province. Le plan appuiera également une intégration, une collaboration et un échange de connaissances plus larges entre les secteurs de la santé mentale, des soins actifs, des soins primaires et de la santé publique ainsi que d'autres ministères, intervenants en santé mentale.

Mesures

- Une nouvelle ressource en ligne, Navigapp, a été lancée pour diriger les gens du Nouveau-Brunswick vers les services en matière de consommation de substances et de santé mentale.
- À la suite du Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale de 2021, des équipes de services aux adultes en matière de traitement des dépendances et de santé mentale ont mis en œuvre des services de thérapie à séance unique (TSU) dans des cliniques partout au Nouveau-Brunswick à l'automne 2021. Vingt-quatre cliniciens à temps plein se sont ajoutés aux effectifs en place, et plus de 330 cliniciens ont reçu une formation en matière de soins par paliers et de TSU.
- En novembre 2021, un site de prévention des surdoses s'est ouvert dans la région de Moncton.
- Le ministère de la Santé s'est associé à la faculté des sciences infirmières de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) à Fredericton pour intégrer une spécialisation en santé mentale à son programme de baccalauréat en sciences infirmières à compter de septembre 2022.

Logement

Objectifs :

- **Augmenter le nombre de logements abordables et accessibles dans la province.**
- **Promouvoir les concepts des aménagements accessibles universels pour tous les nouveaux projets d'habitation, y compris la rénovation des stocks de logements actuels lorsque cela est possible.**

Recommandation 21

Le ministère du Développement social (MDS) augmentera, d'ici 2023, le nombre d'options de logement avec services de soutien pour les personnes ayant un handicap, notamment pour les logements abordables et accessibles.

Réponse des ministères du GNB :

- Le MDS continue d'accroître le nombre de suppléments au loyer offerts annuellement aux personnes ayant un handicap (30).
- En outre, tous les nouveaux investissements en construction dans le secteur privé et le secteur à but non lucratif exigent que 20 % des nouveaux logements soient désignés accessibles.
- Le MDS s'est également engagé à respecter ce ratio de logements accessibles dans le cadre de la construction de 380 logements publics dans la province, ajoutant de ce fait 76 unités accessibles au parc immobilier.

Recommandation 22

Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un document de ressources, dans plusieurs formats, pour clarifier le processus d'accès au soutien au logement du gouvernement, y compris les critères d'admissibilité et les détails du processus.

Réponse des ministères du GNB :

- Le MDS tient les documents sources à jour et les met toujours à disposition sur son site Web ainsi que sur ceux des organismes partenaires.

Loisirs et mieux-être

Objectifs :

- **Accroître le nombre de personnes handicapées, de toutes les catégories et de tous les âges, qui participent régulièrement à des activités saines de mieux-être et de loisirs.**
- **S'assurer que tous les programmes et toutes les installations de loisirs publics font ce qu'il faut pour inclure les personnes handicapées.**

Recommandation 23

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture élaborera, d'ici 2021, un nouveau plan en matière de sports et de loisirs pour le Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

- Le Cadre stratégique pour le loisir au Canada et la Politique canadienne du sport ont influencé, par l'intermédiaire de leurs buts et de leurs objectifs relatifs à l'inclusion et à l'accessibilité à tous les échelons du sport, l'élaboration d'éléments spécifiques du plan stratégique de la Direction des sports et des loisirs (DSL) 2016-2020, en cours de révision pour une mise à jour.
 - L'inclusion et l'accès constituent l'objectif stratégique 2 de ce plan; il s'agit d'améliorer l'inclusion et l'accès aux activités sportives et de loisirs, pour les populations faisant face à des obstacles pour participer à ce type d'activités.
- La DSL a récemment élaboré des stratégies internes liées aux personnes handicapées (2018-2019 et 2019-2020).
 - Ces stratégies affichent des objectifs liés à :
 - un meilleur accès à des équipements adaptés;
 - une participation accrue aux activités sportives et de loisirs.
- Deux produits récents des stratégies internes de la DSL ont abouti au lancement, en 2021, du Fonds pour l'inclusivité dans les installations de loisirs (FIIL).
 - Ce programme de financement a pour objectif d'appuyer les initiatives communautaires dans le domaine des loisirs améliorant l'inclusion et l'accès aux infrastructures de loisirs existantes, pour les populations confrontées à des obstacles à la participation.
 - La deuxième initiative consiste en une modification du programme Allez-y NB existant, qui offre aux personnes handicapées la possibilité de participer à des programmes de qualité, grâce à l'élaboration de programmes ou à l'achat d'équipement adapté.
- Les politiques, cadres et stratégies mentionnés ci-dessus ont offert une solution de rechange à un plan actualisé des sports et des loisirs du Nouveau-Brunswick.

Emploi

Objectifs :

- **Augmenter le taux d'emploi général des personnes handicapées.**

- **Accroître la participation à un programme d'études postsecondaires ou de formation des personnes handicapées.**
- **Améliorer les politiques et les mesures de soutien préalables à l'emploi et de soutien du revenu, afin de favoriser et de faciliter activement l'accès à l'emploi des personnes handicapées.**
- **Élaborer des stratégies d'engagement avec les employeurs, en vue d'accroître le recrutement et la rétention des personnes handicapées.**

Recommandation 24

Le GNB collaborera avec les parties prenantes pour examiner la Stratégie pancanadienne sur l'invalidité et le travail, afin d'évaluer son potentiel d'adoption, en tant que cadre stratégique de promotion de l'emploi des personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

- En 2021, un groupe de travail interministériel a été créé. Il y a consensus au sein du groupe de travail pour dire que la vision, les principes et les objectifs de la Stratégie s'inscrivent en harmonie avec les approches du GNB. Les prochaines étapes, encore à déterminer, pourraient être influencées par les résultats obtenus par le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

Recommandation 25

Le GNB continuera à soutenir le réseau des Services d'aide à l'emploi (SAE).

Recommandation 26

EPFT se coordonnera avec divers intervenants, d'ici 2022, pour concevoir et mettre en place un modèle de prestation des services amélioré et des mesures de soutien à l'emploi plus flexibles, en vue de favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées sur le marché du travail.

Réponse des ministères du GNB aux recommandations 25 et 26 :

À la suite de vastes consultations avec les intervenants et les fournisseurs de services, Éducation postsecondaire, Formation et Travail a mis en place un nouveau modèle de prestation de services d'emploi. Depuis avril 2022, les Services d'aide à l'emploi (SAE) sont

sous-traités à une nouvelle coopérative de fournisseurs de services tiers, qui travaillent à l'atteinte d'un ensemble commun d'objectifs et de mesures du rendement.

Recommandation 27

Le GNB réexaminera et améliorera le Programme d'égalité d'accès à l'emploi, en éliminant les obstacles à l'emploi et en offrant plus de possibilités et de promotions aux personnes handicapées, afin d'accroître leur présence au sein de la fonction publique. Il est également essentiel que le GNB devienne, d'ici 2021, un employeur modèle sur ce chapitre.

Réponse des ministères du GNB :

- Dans le cadre de l'appel à l'action pour devenir un employeur modèle, Finances et Conseil du Trésor (FCT) a apporté des améliorations au Programme d'égalité d'accès à l'emploi. Cela comprend la mise en œuvre du modèle de soutien à l'emploi de VivreTravaillerJouer pour la fonction publique, une pratique exemplaire actuelle au gouvernement du Canada. Cela permet au GNB de recruter, de former et de promouvoir avec succès des personnes ayant un handicap à tous les niveaux du gouvernement.
- FCT a utilisé les *Global Diversity and Inclusion Benchmarks* (normes mondiales en matière de diversité et d'inclusion) afin d'établir une base de référence pour le rendement du GNB en tant qu'employeur.
- FCT élabore des mesures de soutien formel aux ressources humaines (RH) afin de faciliter l'entrée dans la fonction publique du GNB, et a récemment mis en place un modèle d'accessibilité au sein des RH. Plusieurs équipes interdisciplinaires ont adopté ce modèle pour étayer les normes d'accessibilité au moyen de processus communautaires. Le Nouveau-Brunswick est la province idéale pour mener une recherche appliquée au sein de la fonction publique.
- Un partenariat de collaboration quinquennal a été établi avec Normes d'accessibilité Canada afin de soutenir les efforts en cours pour devenir un employeur modèle en créant une fonction publique exempte d'obstacles. FCT accorde la priorité au recrutement de talents au sein de la communauté des personnes ayant un handicap à chaque étape et pour chaque projet lié à la recommandation n° 27 du PAPH, dans l'esprit de *Rien pour nous sans nous*.

Recommandation 28

Le GNB mènera des consultations sur la modification, d'ici la fin de 2022, de la *Loi sur les normes d'emploi*, afin d'interdire l'attribution d'allocations inférieures au minimum salarial aux personnes handicapées (et à d'autres).

Réponse des ministères du GNB :

- La *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* a reçu la sanction royale le 16 décembre 2022 et entrera en vigueur par proclamation. Élaborée avec la contribution des intervenants du milieu des personnes handicapées, cette loi :
 - a modifié la définition d'« employeur » pour inclure toute personne qui autorise un employé à se trouver dans un lieu de travail ou à proximité de celui-ci;
 - a modifié la définition d'« employé » pour inclure une personne qui effectue un travail, fournit des services ou reçoit une formation, sauf si elle en est dispensée en vertu d'un règlement, que la personne obtienne ou non des aménagements pour répondre à ses besoins.

Recommandation 29

Le GNB sensibilisera durablement le public, d'ici 2021, par le biais des médias et d'autres campagnes au potentiel des personnes handicapées à travailler et aux besoins du marché du travail des employeurs du Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

Les travaux à ce sujet sont toujours suspendus jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet de la recommandation 24 relativement à la Stratégie pancanadienne sur l'invalidité et le travail.

Recommandation 30

Le GNB établira, d'ici 2021, des programmes d'apprentissage expérientiel, avec soutien du revenu, pour les personnes handicapées.

Réponse des ministères du GNB :

- Apprentissage expérientiel et continuum d'emploi :

- EPFT s'est engagé à l'égard du modèle et a maintenu l'objectif de huit cours par an avec 96 participants. Le nombre de participants disponibles peut présenter un défi dans certaines régions, mais aucun changement n'est envisagé.
- Mises à jour d'Avenir NB et d'Avenir Wabanaki de 2021-2022 :
 - L'Université de Mount Allison a alloué 60 000 \$ de son financement de stages aux étudiants ayant un handicap. Vingt-quatre étudiants ayant un handicap ont reçu des fonds.*
 - L'Université du Nouveau-Brunswick comptait 27 étudiants ayant un handicap qui ont reçu un financement direct.*
 - *Les totaux ont été autodéclarés; le nombre d'étudiants ayant un handicap qui ont reçu un financement pourrait donc être beaucoup plus élevé.

Transport

Objectifs :

- **Accroître le nombre de transporteurs qui offrent des services de transport accessible et abordable dans nos collectivités et dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.**
- **Établir des programmes d'incitatifs financiers, afin de permettre aux organismes communautaires sans but lucratif et aux compagnies de taxis privées d'acquérir et d'exploiter des véhicules accessibles pour le transport public des personnes âgées ou des personnes handicapées.**
- **Assurer le financement d'autres modes de transport communautaire.**

Recommandation 31

Le GNB créera, d'ici 2021, un comité de mise en œuvre de l'accès aux transports, dont la mission consistera à superviser le suivi des recommandations figurant dans le plan de transport rural et urbain pour le Nouveau-Brunswick et dans le rapport Ensemble pour vaincre la pauvreté de 2020.

Réponse des ministères du GNB :

- Conformément au rapport Ensemble pour vaincre la pauvreté 3, la SIES offre son leadership, des ressources financières, un soutien opérationnel et des conseils stratégiques aux fournisseurs de services de transport régionaux au Nouveau-Brunswick. La SIES poursuit l'élaboration et le soutien de plans de transport régionaux, dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, en vue d'accroître l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.
- Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, la SIES travaille en étroite collaboration avec douze nouvelles commissions de services régionaux (CSR) pour intégrer avec succès les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) aux CSR. Cette collaboration soutiendra l'amélioration des résultats en matière de développement communautaire au sein de chaque commission de services régionaux, ce qui comprend la création et l'amélioration des services de transport locaux et régionaux.

Recommandation 32

Le GNB pilotera, d'ici 2020, un projet visant à déterminer la meilleure façon d'utiliser les innovations actuelles et à venir en matière de transport personnel, afin de mieux aider les personnes handicapées à vivre, à travailler et à élever une famille au Nouveau-Brunswick.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 33

Le GNB modifiera la *Loi sur les véhicules à moteur* pour permettre aux municipalités d'imposer une amende de 172,50 \$ pour utilisation abusive des places de stationnement accessibles.

Réponse des ministères du GNB :

- À l'heure actuelle, le paragraphe 193.1(1) de la *Loi sur les véhicules à moteur* qualifie les infractions aux interdictions de stationnement concernant les places de stationnement accessibles de classe B en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* (LPAIP), qui prévoit un montant de pénalité fixé à 172,50 \$.

- En vertu du paragraphe 193.1(1.1), les autorités locales peuvent adopter un règlement administratif établissant et réglementant des places de stationnement accessibles à l'intérieur des limites de leur territoire et fixer un montant d'amende relatif à cette infraction dans leur territoire de compétence. Lorsqu'une autorité locale a adopté un règlement administratif, l'amende fixée par le règlement s'applique et le paragraphe 193.1(1) ne s'applique pas.

Recommandation 34

Le MTI maintiendra le financement du Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et s'assurera que des fonds adéquats y sont affectés.

Réponse des ministères du GNB :

Le MTI était auparavant responsable du Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et avait conclu un contrat avec Capacité NB pour l'administrer. Le présent contrat expirera le 31 mars 2023. Le MDS a repris la gestion du contrat du MTI. Le MDS confirme qu'ils ont repris l'administration du contrat actuel du MTI, avec Capacité NB, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021 et qu'à l'avenir, le MDS s'assurera que le financement et toute autre obligation stipulée dans le contrat continueront d'être assurés jusqu'à la date d'expiration du 31 mars 2023.

Autres

Recommandation 35

Le GNB travaillera, d'ici 2023, avec les collectivités autochtones et avec les parties prenantes, en vue de résoudre les problèmes particuliers liés à l'accès aux services destinés aux Autochtones ayant un handicap, quel que soit leur lieu de résidence au Nouveau-Brunswick.

Réponse du ministère responsable :

- Le travail effectué par les étudiants du Renaissance College de l'UNB au sujet des personnes autochtones ayant un handicap éclairera une future collaboration tripartite entre le GNB, le gouvernement fédéral et le leadership autochtone en vue de résoudre des problèmes de compétence et d'examiner l'harmonisation des stratégies provinciales et fédérales visant les communautés autochtones.

- Le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a entendu des représentants autochtones dans le cadre du processus de consultation législative, ce qui éclairera davantage les progrès du GNB relativement à la recommandation 35.

Recommandation 36

Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un groupe de travail, avec la communauté des personnes sourdes et leurs organismes représentatifs, en vue d'élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation.

Réponse du ministère responsable :

Le CPMPH, le MDS et SSMNB ont commencé à se rencontrer pour travailler sur une stratégie en matière de communication et de sensibilisation. D'autres réunions auront lieu. En outre, la formation Repenser la capacité constituera un outil précieux pour répondre à cette recommandation. Le MDS, SSMNB, le CPMPH et d'autres organismes siègent au comité consultatif de ce projet.

Recommandation 37

Le site Web du GNB devra être plus accessible, non seulement sur le plan des technologies, mais également sur le plan de la langue et de la facilité de navigation. Le gouvernement provincial explorera, d'ici 2023, des moyens plus accessibles de communiquer avec les citoyens et les citoyennes.

Réponse des ministères du GNB :

Pas commencé

Recommandation 38

Le ministère du Développement social devra aider activement les personnes handicapées à ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité, si elles sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour les personnes handicapées.

Réponse des ministères du GNB :

- Le MDS travaille avec divers collègues provinciaux et fédéraux pour rationaliser, simplifier et soutenir l'accès aux prestations auxquelles leurs clients ont ou pourraient avoir droit.
- Le MDS a conclu un partenariat avec les responsables de l'initiative Atteindre tous les Canadiens (Service Canada), qui permet aux membres de notre personnel et à nos clients d'accéder à un numéro de téléphone direct et à une adresse de courriel pour faciliter l'accès aux prestations fédérales.
- Le MDS élabore des communications personnalisées pour les clients à propos des prestations auxquelles ils peuvent avoir droit en fonction du contenu présenté sur le site de Soutiens sociaux NB (SSNB). Socialsupportsnb.ca/fr/ contient des renseignements concernant les prestations offertes aux personnes ayant un handicap et intègre www.benefitswayfinder.org au site Web de SSNB.
- Le projet de rationalisation a commencé par le certificat de naissance, le numéro d'assurance sociale (NAS), la carte d'identité avec photo et le passeport, et s'étendra au régime enregistré d'épargne-études (REEE) et au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) à mesure que le MDS élaborera des solutions numériques améliorées et accroîtra l'intégration avec d'autres partenaires gouvernementaux.

Recommandation 39

Le GNB créera, d'ici la fin de 2020, un comité interministériel spécial ayant pour mandat de superviser et de faire appliquer une stratégie provinciale sur l'autisme visant les adultes atteints d'autisme, ainsi que de formuler des recommandations continues en matière de changement. Le comité sera composé des parties et des responsables concernés par l'autisme.

Réponse des ministères du GNB :

- En 2018-2019, plusieurs ministères ont travaillé en collaboration pour entreprendre le processus d'examen des recommandations formulées dans un rapport sommaire préparé par Autism Connections Fredericton. En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, ce travail n'a pas été poursuivi.
- Le MDS a continué de travailler sur plusieurs stratégies afin d'améliorer les services offerts aux personnes ayant des besoins complexes, en mettant en valeur le

potentiel des ressources en place et en se lançant à la recherche de partenariats avec d'autres ministères.

- Le MDS apporterait son soutien à des projets de collaboration en cours visant à élaborer les mesures de soutien les plus novatrices pour les personnes atteintes d'autisme.

Recommandation 40

Le GNB examinera, d'ici 2021, le modèle actuel de financement, afin d'appuyer la prestation de services et de programmes améliorés en matière d'autisme.

Réponse des ministères du GNB :

Le MDS apporte son soutien à des projets de collaboration visant à élaborer les mesures de soutien les plus novatrices pour les personnes atteintes d'autisme.

Recommandation 41

Il faudrait rappeler à l'ensemble du personnel du gouvernement du Nouveau-Brunswick quelles sont les ressources d'information pour les personnes handicapées accessibles auprès du CPMPH, au moyen de divers répertoires en ligne. Cela aiderait les ministères à diriger les clients handicapés vers d'autres ressources, en plus des programmes du gouvernement provincial.

Réponse des ministères du GNB :

Dans le cadre de la stratégie de communication du CPMPH, ce dernier a créé un plan de communication et une trousse d'information à diffuser à tous les ministères du GNB.

Recommandation 42

Le GNB mènera des consultations sur la création d'une législation relative aux animaux d'assistance au Nouveau-Brunswick, qui permettra aux personnes handicapées et qui utilisent de tels animaux d'accéder aux lieux publics.

Réponse des ministères du GNB :

- La création de la législation sur les animaux d'assistance a été l'un des nombreux sujets ayant été évoqués devant le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick, en octobre 2021.

- Une fois que le Comité aura publié son rapport final, le BCE va travailler avec d'autres ministères clés pour établir les prochaines étapes de cette recommandation du PAPH.
- Le CPMPH a rencontré des représentants d'EPFT, de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick et de Sécurité publique et des utilisateurs d'animaux d'assistance pour recueillir leurs commentaires.

Recommandation 43

Le GNB consultera la communauté des personnes handicapées, en vue de s'assurer que des mesures de soutien appropriées sont en place lors de situations d'urgence ou en rapport avec la sécurité.

Réponse des ministères du GNB :

- À la suite de l'intervention relative à la pandémie de COVID-19, des lignes directrices, des approches et des politiques concernant la manière d'assurer les services essentiels en période de crise ont été mises au point. Une bonne part des travaux liés à la création et à l'ajustement de plans s'appuyait sur les commentaires reçus de partenaires communautaires et de personnes concernées directement.
- Les besoins en matière d'hébergement et de soutien des personnes vulnérables ont été inclus dans les normes de planification d'urgence grâce à l'adoption de la norme z1600 de l'Association canadienne de normalisation (CSA). La norme z1600 de la CSA établit les critères relatifs à un programme de gestion des mesures d'urgence et de la continuité des activités. La norme prévoit également les obligations d'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer, de maintenir et d'améliorer continuellement un programme de gestion des mesures d'urgence et de la continuité des activités aux fins de prévention et d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement.

Conclusion et prochaines étapes

Les questions relatives aux personnes handicapées continuent de toucher la vie de presque tous les citoyens et toutes les citoyennes de la province, non seulement par l'intermédiaire de membres de leur famille ou directement à titre de consommateurs et de consommatrices ayant un handicap, mais, également, du fait que chacun de nous sait qu'il ou elle aura besoin d'une certaine forme de soutien lorsqu'il ou elle vieillira.

Les questions touchant les personnes handicapées sont souvent complexes. Des solutions efficaces nécessitent des partenariats bien coordonnés entre des intervenants, parfois différents, dans chacune des sphères économiques, sociales et politiques de la province. Qui plus est, de grands pas ont été faits depuis 1985, année de l'adoption du premier Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.

Au fil des ans, un très grand nombre de personnes, de collectivités, d'organismes, de ministères et d'autres intervenants ont fait preuve de leadership et ont travaillé sans relâche pour obtenir ces résultats, ici dans notre province. Et pourtant, il reste encore beaucoup à faire.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les personnes ayant un handicap. Ces dernières ont subi les effets négatifs non seulement du virus, mais aussi de l'accès réduit aux soins de santé courants, au soutien et aux services de réadaptation dont elles avaient besoin. En outre, de nombreuses personnes ont été confrontées à des conséquences sociales négatives causées par les mesures adoptées pour atténuer les effets de la pandémie.

Le Conseil du Premier ministre poursuivra ses travaux avec le gouvernement et la communauté en vue de multiplier les possibilités offertes aux personnes handicapées, au sein de notre province, et d'accroître leur inclusion. Pour atteindre cet objectif, nous devons veiller à ce que toute la population, y compris les personnes ayant un handicap, soit en mesure d'accéder aux programmes et aux services de manière équitable, prévisible et cohérente.

Dans ce rapport d'étape, nous proposons un point concret sur les progrès réalisés par rapport aux recommandations présentées au gouvernement sur la façon d'optimiser les rouages des nombreux systèmes de prestation de services, en vue d'obtenir de meilleurs résultats, efficaces et efficients, pour un plus grand nombre de personnes handicapées, et de renforcer des partenariats constructifs et pertinents entre le gouvernement, le secteur communautaire et le secteur privé.

Le CPMPH assume la responsabilité du suivi auprès de chaque ministère individuellement et du gouvernement collectivement, afin que chacun soit tenu responsable des mesures à mettre en œuvre à l'égard de ces recommandations.

Nous présenterons un rapport annuel au public, et examinerons et actualiserons le plan, au besoin.

Nous continuerons d'envoyer le message selon lequel les politiques gouvernementales et ministérielles pertinentes doivent être revues, selon les besoins, pour mieux inscrire en cohérence ces initiatives avec les objectifs du PAPH.

Nous vous remercions tous de votre soutien et de votre collaboration, jamais démentis, en vue de réaliser notre objectif commun pour réduire les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick.

Annexe A

Objectifs, valeurs et principes

Accessibilité et conception sans obstacle ou universelle

L'accessibilité décrit souvent la mesure dans laquelle un appareil ou un service est accessible par le plus de personnes possible. L'accessibilité est le plus souvent étroitement associée à la conception universelle, processus qui consiste à créer des places et des lieux qui sont utilisables par les personnes ayant la plus vaste gamme possible de capacités, évoluant dans le plus large éventail possible de situations, qu'une personne ait une incapacité ou non.

L'accessibilité comprend aussi un accent sur les personnes handicapées et leur droit en tant qu'êtres humains d'atteindre leur plein potentiel, comme citoyens et citoyennes et comme membres de leur milieu. Plusieurs définitions d'accessibilité font directement référence aux droits de la personne basés sur l'accès, aux lois et aux règlements qui permettent aux personnes handicapées d'accéder à l'information et aux services qui minimisent tous les obstacles auxquels elles font face. Cela comprend, notamment, les obstacles physiques, politiques, sociaux et économiques. Dans de nombreux pays, cela a mené à des initiatives, à des lois et à des règlements visant à atteindre de tels objectifs.

Pauvreté

Le taux de pauvreté parmi les personnes handicapées a été, dans le passé, bien plus élevé comparativement à celui de la population générale. De même, comparativement aux personnes non handicapées, les personnes handicapées ont besoin de plus de soutien, d'équipement et de programmes pour atteindre leur plein potentiel en tant que citoyens et citoyennes. Ces exigences coûtent de l'argent auquel de nombreuses personnes handicapées n'ont tout simplement pas accès.

Le taux d'incapacité augmente à mesure que la population vieillit. À cause du vieillissement de la population provinciale, chaque personne aura une incapacité ou aura un potentiel élevé d'en avoir une et la plupart des gens vivront probablement dans la pauvreté, à un moment donné de leur vie.

Du point de vue des politiques et des programmes, il est préférable de voir l'incapacité et la pauvreté comme un enjeu démographique, plutôt que de simplement les considérer comme la situation d'un groupe particulier de personnes.

À cause du taux d'incapacité élevé et croissant au Nouveau-Brunswick, pour réussir, une stratégie de réduction de la pauvreté doit être très axée sur les personnes handicapées.

Soutien aux personnes handicapées

Les mesures de soutien aux personnes handicapées répondent aux besoins en services d'aide personnelle dans les activités de la vie quotidienne pour faciliter le développement personnel des personnes handicapées, ainsi que leur participation et leur inclusion au sein de leur milieu. Ces mesures de soutien doivent être personnalisées, souples et adaptées aux besoins de la personne, afin d'être efficaces et de donner les résultats souhaités. Les personnes handicapées, ainsi que leurs proches, le cas échéant, doivent être activement engagés dans l'élaboration, la négociation et l'orientation de leurs propres mesures de soutien personnalisées et souples.

Comme les personnes ont diverses incapacités, il pourrait être nécessaire de disposer de différents types ou de différents degrés de soutien devant être adaptés à chaque personne. Des familles auront les moyens financiers nécessaires pour régler les coûts de leur propre soutien aux personnes handicapées ou auront accès à une assurance pour compenser de tels coûts. Toutefois, de nombreuses personnes handicapées auront besoin d'une aide fournie par des ressources publiques et communautaires. Cette aide pour le soutien aux personnes handicapées peut permettre de les doter des outils dont elles ont besoin pour fonctionner en toute autonomie et dignité, pour être capables de

participer pleinement dans leur milieu. Il sera très important d'évaluer soigneusement les besoins de chaque personne en fonction de sa rétroaction et de ses objectifs personnels, en vue de concevoir le mieux possible une série de mesures de soutien qui atteignent leurs objectifs, d'une manière qui soit viable et équitable pour toutes les personnes concernées.

Éducation

Pour réussir aujourd'hui, chaque citoyen et chaque citoyenne a besoin de bonnes compétences en littératie et en numératie, ainsi que d'une éducation appropriée pour l'aider à se préparer à interagir avec succès avec ses pairs sociaux et à atteindre ses objectifs d'autonomie.

Dans le cas des personnes ayant différentes incapacités, il est essentiel d'avoir un accès complet et total à tous les niveaux d'éducation, afin de compenser tout obstacle créé par leurs incapacités. Il est tout aussi important que les personnes handicapées aient un accès complet à toutes les formes d'éducation postsecondaire qui sont offertes dans la province et ailleurs. Nous devons nous assurer que le personnel enseignant et les autres membres du personnel de soutien reçoivent une formation et une préparation appropriées pour appuyer les exigences nécessaires, afin d'assurer une bonne éducation à l'ensemble des élèves, ainsi que des étudiants et des étudiantes, ayant un handicap. Nous voulons aussi que les installations et les programmes soient conçus et construits, avec pour objectif une absence d'obstacles pour les personnes handicapées, pour le personnel et pour les personnes en visite, ayant différentes incapacités.

L'éducation ouvre des portes. Les personnes handicapées peuvent s'épanouir et réussir lorsqu'elles reçoivent l'éducation de qualité à laquelle elles ont droit.

Logement

Avoir un logement sécuritaire, adéquat et abordable est l'une des choses que la plupart des citoyens et des citoyennes considéreraient comme un besoin fondamental dans la vie. Toutefois, pour les personnes ayant certaines incapacités, un accès libre d'obstacles est un facteur déterminant de l'endroit où elles peuvent ou ne peuvent pas vivre. Cet obstacle limite souvent leur choix de résidence, en fonction de l'abordabilité et de l'accessibilité. Les nouveaux projets d'aménagement qui comprennent plus d'options sans obstacle sont souvent hors de la portée de la majorité des consommateurs et consommatrices ayant des incapacités, à cause de leur revenu fixe. Le nombre actuel

d'options de logement public à but non lucratif est inadéquat pour répondre à la vaste demande de la part des consommateurs et des consommatrices, ainsi que de leur famille, à faible revenu, dans la province.

Les logements abordables et accessibles doivent être établis dans des zones adjacentes aux écoles, aux magasins, aux services médicaux, aux banques, aux possibilités récréatives et aux autres programmes communautaires. L'emplacement défini du logement est essentiel pour empêcher que l'absence de transport abordable et accessible ne devienne une barrière à la participation dans le milieu. Des personnes handicapées auront aussi besoin d'accéder aux services de soutien, comme les aides familiales et le personnel préposé aux soins auxiliaires, pour être capables de mener une vie autonome dans le logement de leur choix dans le milieu.

Emploi

Les personnes handicapées peuvent être d'excellentes recrues et elles doivent être employées de la même manière que toutes les autres personnes qui essaient d'entrer sur le marché du travail. Toutefois, elles ont toujours eu bien plus de difficulté à trouver un emploi et à le conserver.

Un emploi est souvent nécessaire, afin qu'une personne, avec ou sans incapacité, ait les ressources dont elle a besoin pour participer pleinement dans sa société. Malgré tout, les taux d'activité et les taux d'emploi des personnes handicapées sont bien trop faibles au Nouveau-Brunswick.

Lorsque le gouvernement examine les politiques liées à l'emploi, les enjeux suivants devraient être approfondis :

- définir les futurs besoins en emploi dans la province;
- travailler avec les employeurs pour déterminer les types de mesures d'adaptation qui peuvent être prises (par exemple des horaires flexibles, le partage d'emplois, l'encadrement professionnel, le mentorat ou le soutien par les pairs);
- accroître les possibilités pour les jeunes (par exemple par le biais de programmes d'été ou de stages coop);
- établir l'accessibilité physique du lieu de travail.

Un effort constant devrait être déployé pour mieux sensibiliser les employeurs au sujet de la précieuse contribution que les personnes handicapées peuvent apporter au marché du travail (en expliquant, par exemple, que l'embauche d'une personne handicapée n'est pas un fardeau).

Transport

Le transport fournit un lien essentiel aux personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la vie communautaire. Les services de transport leur permettent aussi de mener une vie autonome dans leur milieu.

Faute de transport adéquat, l'inclusion totale des personnes handicapées dans la vie communautaire est impossible. Malgré cela, au Nouveau-Brunswick, les services de transport sont très souvent non accessibles à ces personnes. C'est le cas dans les régions rurales, en particulier, où de nouvelles mesures de soutien et de nouvelles politiques en matière de transport sont rarement élaborées ou mises en œuvre et où un financement adéquat est rarement disponible.

Nous devons délibérément prendre les mesures nécessaires pour accroître et améliorer l'accès aux options cohérentes, abordables et accessibles en matière de transport, pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Loisirs et mieux-être

Les personnes handicapées ont besoin d'avoir régulièrement accès aux possibilités de loisirs et de vie active pour maintenir leur bien-être physique et mental, un tel accès s'étant avéré avantageux à l'échelle de la population dans son ensemble. En raison de la nature et du degré de leur incapacité, certaines personnes handicapées peuvent avoir besoin de programmes adaptés ou d'équipement spécial pour participer à de telles activités. Toutefois, si l'incapacité le permet, des personnes peuvent participer aux mêmes programmes et activités récréatives auxquels prennent plaisir les personnes non handicapées. Malheureusement, il y a des obstacles. À ce jour, il reste encore de nombreuses installations récréatives qui ont été construites sans tenir suffisamment compte des besoins des personnes qui participent, ainsi que de ceux des spectateurs et des spectatrices, ayant différentes incapacités. L'autre réalité, pour de nombreuses personnes handicapées, est qu'elles ont un revenu limité et elles n'ont pas les moyens de payer les frais de transport, les droits de participation et d'entrée, le coût de l'équipement nécessaire, etc., pour participer à de nombreuses activités typiques de loisirs et de vie active.

Nous aimerions féliciter les responsables des installations et des programmes de toute la province qui ont déployé des efforts considérables pour accroître le nombre de personnes handicapées en mesure de profiter de leurs services et de leurs programmes, en les rendant plus accessibles et en offrant un soutien, au besoin, à toute personne dans cette situation.

Annexe B : Fiche d'évaluation État des recommandations

Glossaire

Acronymes	
MAA – AA	Ministère des Affaires autochtones – Affaires autochtones
MS	Ministère de la Santé
MJSP – JSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité publique – Justice et Sécurité publique
MDS – DS	Ministère du Développement social – Développement social
MTI – TI	Ministère des Transports et de l'Infrastructure – Transports et Infrastructure
MEDPE – EDPE	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – Éducation et Développement de la petite enfance
BCE	Bureau du Conseil exécutif
SIES	Société d'inclusion économique et sociale
MFCT – FCT	Ministère des Finances et du Conseil du Trésor – Finances et Conseil du Trésor
MJCPG – JCPG	Ministère de la Justice et Cabinet du procureur général – Justice et Cabinet du procureur général
CSNB	Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick
CDPNB	Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
CPMPH	Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées
MEPFT – EPFT	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Éducation postsecondaire, Formation et Travail
CPM	Cabinet du premier ministre
SNB	Service Nouveau-Brunswick
MTPC – TPC	Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture – Tourisme,

	Patrimoine et Culture
DEF	Direction de l'égalité des femmes

Fait	En cours	Pas commencé
10	28	5

Recommandation		Responsables	État
1	Le GNB créera un comité spécial interministériel, d'ici novembre 2020, avec pour mandat de travailler ensemble pour partager des renseignements et des mesures liés à l'examen et à la mise en œuvre du PAPH. Chaque ministère ou organisme gouvernemental devra nommer un cadre supérieur, pour un mandat de 18 mois au sein du comité, qui devrait se réunir tous les trimestres. Les parties prenantes externes pourraient, au besoin, être invitées à assister aux réunions, pour participer aux discussions portant sur la mise en œuvre du PAPH, ainsi que pour fournir des renseignements, le cas échéant.	CPM BCE CPMPH	Fait
2	Le GNB adoptera, d'ici 2021, un « prisme stratégique du handicap » constituant un outil sur lequel il pourra s'appuyer dans le cadre de l'élaboration ou de l'examen de ses programmes et de ses politiques.	CPM BCE CPMPH	En cours
3	D'ici 2022, le GNB déterminera et adoptera un ensemble complet de valeurs de référence et d'indicateurs permettant de mesurer les résultats pour les personnes handicapées et d'éclairer la prise de décision.	CPMPH EPFT CSNB MDS	En cours
4	Une loi sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick devra être en vigueur d'ici la fin de 2021.	CPM BCE CPMPH	En cours

Recommandation		Responsables	État
5	Le ministère du Développement social retirera, d'ici 2022, les personnes handicapées des catégories et des politiques habituelles en ce qui concerne l'aide sociale et créera un programme entièrement séparé de prestations pour les personnes handicapées.	MDS	En cours
6	Le GNB élaborera, d'ici 2023, une stratégie pour mieux évaluer, recommander, recycler et financer les technologies d'assistance.	MDS EDPE EPFT	En cours
7	Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici la fin de 2022, une stratégie provinciale pour attirer et conserver des travailleurs des services de soutien à domicile, prévoyant une rémunération procurant un niveau de vie adéquat.	MDS	En cours
8	Le ministère du Développement social mettra à jour d'ici 2023, la liste des équipements pour inclure les articles suivants dans le cadre du programme des services de santé : a) Équipement pour la perte de vision; b) Technologie d'assistance et équipement de communication; c) Équipement pour la perte d'audition et implants cochléaires.	MDS	En cours
9	Tous les traitements pharmacologiques approuvés par Santé Canada figureront, d'ici avril 2021, parmi les traitements de première ligne du formulaire provincial des Régimes de médicaments du Nouveau-Brunswick pour les personnes vivant avec une incapacité due à une maladie comme la dystrophie musculaire ou la sclérose en plaques. Dans ces cas, une intervention précoce ralentit la progression de la maladie et réduit le handicap.	DS	Pas commencé

Recommandation		Responsables	État
10	Le GNB élaborera, d'ici 2025, un plan visant une sensibilisation accrue à la nécessité de disposer d'un accès à des interprètes, notamment au sein des secteurs des soins de santé et de la justice, dans le contexte desquels la clientèle sourde pourrait avoir besoin d'accéder à un service essentiel.	MS MJCPG MDS	En cours
11	Le GNB élargira le modèle de prestation des services intégrés utilisé pour servir les enfants et les jeunes, et adoptera, d'ici 2022, un modèle similaire, permettant d'assurer un accès et une prestation rapides des services aux adultes ayant un handicap, en particulier aux personnes ayant des besoins plus complexes.	MS MDS JSP	En cours
12	Le GNB élaborera et adoptera, d'ici 2021, une politique d'inclusion et des programmes appropriés pour le secteur des garderies éducatives, favorisant la pleine inclusion des enfants ayant un handicap dans l'apprentissage précoce et garantissant que les parents ont un accès égal aux garderies partout au Nouveau-Brunswick.	EDPE	Fait
13	En consultation avec les intervenants, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance envisagera d'élaborer, d'ici le 31 mars 2021, des lignes directrices claires sur l'exigence d'une évaluation psychoéducative, afin d'accroître la disponibilité et de s'assurer que les enfants qui en ont besoin la reçoivent dans les six semaines.	EDPE EPFT MDS MS	En cours
14	EDPE se dotera, d'ici 2023, d'une stratégie d'élaboration de services coordonnés de prévention de la maladie mentale chez les enfants et chez les jeunes, traitant des difficultés en matière de santé mentale qu'éprouvent les enfants et les jeunes.	EDPE MS	En cours

Recommandation		Responsables	État
15	EDPE tentera d'élaborer, d'ici la fin de 2020, en collaboration avec les districts scolaires et les partenaires communautaires, des stratégies et des ressources visant à assurer une compréhension et une mise en œuvre claires et cohérentes de la Politique 322 dans toutes les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.	EDPE	En cours
16	Le GNB élaborera, adoptera et mettra en œuvre, d'ici 2022, une politique provinciale en matière de transition de l'école secondaire pour les jeunes ayant un handicap, tant pour le secteur anglophone que pour le secteur francophone.	EDPE EPFT	En cours
17	Le GNB déterminera et éliminera les obstacles à l'accès aux études postsecondaires, d'ici 2023.	EPFT	En cours
18	EDPE examinera, d'ici 2021, la mise en œuvre d'une composante culturelle et linguistique dans le plan de transition d'intervention auprès des jeunes enfants sourds, de la maternelle à la 12e année.	EDPE	En cours
19	Le GNB élaborera et mettra en œuvre, d'ici décembre 2021, une stratégie visant expressément à améliorer l'accès aux services de santé mentale des personnes ayant des difficultés dans ce domaine (notamment les personnes ayant une incapacité concomitante).	DS MDS	Pas commencé
20	Le GNB créera, d'ici 2023, un comité provincial chargé d'élaborer un plan à long terme visant à assurer la fourniture rapide de soutiens et de services en santé mentale, ainsi qu'en matière de traitement des dépendances, aux personnes	MJCPG MS	Pas commencé

Recommandation	Responsables	État	
	ayant une maladie mentale. Ce comité se penchera, en outre, sur les problèmes entourant la santé mentale et la loi.		
21	Le ministère du Développement social accroîtra, d'ici 2023, le nombre d'options de logement avec services de soutien pour les personnes ayant un handicap, notamment pour les logements abordables et accessibles.	MDS	Fait
22	Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un document de ressources, dans plusieurs formats, pour clarifier le processus d'accès au soutien au logement du gouvernement, y compris les critères d'admissibilité et les détails du processus.	MDS	En cours
23	Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture élaborera, d'ici 2021, un nouveau plan en matière de sports et de loisirs pour le Nouveau-Brunswick.	TPC	En cours
24	Le GNB collaborera avec les parties prenantes pour examiner la Stratégie pancanadienne sur l'invalidité et le travail, afin d'évaluer son potentiel d'adoption, en tant que cadre stratégique de promotion de l'emploi des personnes handicapées, au Nouveau-Brunswick.	EPFT CPMPH	En cours
25	Le GNB continuera à soutenir le réseau des Services d'aide à l'emploi (SAE).	EPFT	Fait
26	EPFT se coordonnera avec divers intervenants, d'ici 2022, pour concevoir et mettre en place un modèle de prestation des services amélioré et des mesures de soutien à l'emploi plus flexibles,	EPFT	Fait

Recommandation		Responsables	État
	en vue de favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées sur le marché du travail.		
27	Le GNB réexaminera et améliorera le Programme d'égalité d'accès à l'emploi, en éliminant les obstacles à l'emploi et en offrant plus de possibilités et de promotions aux personnes handicapées, afin d'accroître leur présence au sein de la fonction publique. Il est également essentiel que le GNB devienne, d'ici 2021, un employeur modèle sur ce chapitre.	FCT	En cours
28	Le GNB mènera des consultations sur la modification, d'ici la fin de 2022, de la Loi sur les normes d'emploi, afin d'interdire l'attribution d'allocations inférieures au minimum salarial aux personnes handicapées (et à d'autres).	EPFT	Fait
29	Le GNB sensibilisera durablement le public, d'ici 2021, par le biais des médias et d'autres campagnes sur le potentiel des personnes handicapées à travailler et sur les besoins du marché du travail des employeurs du Nouveau-Brunswick.	EPFT CPMPH	En cours
30	Le GNB établira, d'ici 2021, des programmes d'apprentissage expérientiel, avec soutien du revenu, pour les personnes handicapées.	EPFT	En cours
31	Le GNB créera, d'ici 2021, un comité de mise en œuvre de l'accès aux transports, dont la mission consistera à superviser le suivi des recommandations figurant dans le plan de transport rural et urbain pour le Nouveau-Brunswick et dans le rapport Ensemble pour vaincre la pauvreté de 2020.	BCE SIES	En cours
32	Le GNB pilotera, d'ici 2020, un projet visant à	MTI	

Recommandation	Responsables	État
déterminer la meilleure façon d'utiliser les innovations actuelles et à venir en matière de transport personnel, afin de mieux aider les personnes handicapées à vivre, à travailler et à élever une famille au Nouveau-Brunswick.	SIES	Pas commencé
33 Le GNB modifiera la Loi sur les véhicules à moteur pour permettre aux municipalités d'imposer une amende de 172,50 \$ pour utilisation abusive des places de stationnement accessibles.	JSP	Fait
34 Le MTI maintiendra le financement du Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et s'assurera que des fonds adéquats y sont affectés.	MDS	Fait
35 Le GNB travaillera, d'ici 2023, avec les collectivités autochtones et avec les parties prenantes, en vue de résoudre les problèmes particuliers liés à l'accès aux services des Autochtones ayant un handicap, quel que soit leur lieu de résidence au Nouveau-Brunswick.	MAA	En cours
36 Le ministère du Développement social créera, d'ici 2021, un groupe de travail, avec la communauté des personnes sourdes et leurs organismes représentatifs, en vue d'élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation.	MDS	En cours
37 Le site Web du GNB devra être plus accessible, non seulement sur le plan des technologies, mais également de la langue et de la facilité de navigation. Le gouvernement provincial explorera, d'ici 2023, des moyens plus accessibles de communiquer avec les citoyens	SNB	Pas commencé

Recommandation		Responsables	État
	et les citoyennes.		
38	Le ministère du Développement social devra aider activement les personnes handicapées à ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité, si elles sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour les personnes handicapées.	MDS FCT CPMPH	En cours
39	Le GNB créera, d'ici la fin de 2020, un comité interministériel spécial ayant pour mandat de superviser et de faire appliquer une stratégie provinciale sur l'autisme visant les adultes atteints d'autisme, ainsi que de formuler des recommandations continues en matière de changement. Le comité sera composé des parties concernées et des responsables concernés par l'autisme.	MDS MS	En cours
40	Le GNB examinera, d'ici 2021, le modèle actuel de financement, afin d'appuyer la prestation de services et de programmes améliorés en matière d'autisme.	MDS MS	En cours
41	Le gouvernement du Nouveau-Brunswick rappellera à l'ensemble de son personnel les ressources et les informations relatives aux handicaps fournies par le CPMPH, au moyen de divers répertoires en ligne. Cela aidera les ministères à être en mesure d'orienter leur clientèle ayant un handicap vers d'autres ressources, en plus des programmes du gouvernement provincial.	MDS MS EDPE EPFT TPC MTI SIES CPMPH	Fait
42	Le GNB mènera des consultations sur la création d'une législation relative aux animaux	BCE CPMPH	En cours

Recommandation		Responsables	État
	d'assistance au Nouveau-Brunswick, qui permettra aux personnes handicapées et qui utilisent de tels animaux d'accéder aux lieux publics.	EPFT CDPNB	
43	Le GNB consultera la communauté des personnes handicapées, en vue de s'assurer que des mesures de soutien appropriées sont en place lors de situations d'urgence ou en rapport avec la sécurité.	CPM JSP MDS	Fait